

## Extrait du registre des délibérations

### Séance du 21 Septembre 2018

L' an 2018 et le 21 Septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil - Mairie sous la présidence de CHESTIER Sophie, Maire.

**Présents** : Mme CHESTIER Sophie, Maire, Mmes : CAZIOT Chantal, THIROT Sylvie, MM : DEVAUTOUR Jean-Marie, GAUDRY Patrick, JOULIN Dominique, JOULIN Laurent, MAZUÉ André, RAFFESTIN Gérard

**Excusé(s)** : ayant donné procuration : MM : GITTON Axel à M. JOULIN Laurent, LEBACQ Michel à Mme CHESTIER Sophie

**Absent(s)** : MM : GIRARD Roger, LEBLANC Jérôme

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 13
- Présents : 9

**Date de la convocation** : 14/09/2018

**Date d'affichage** : 14/09/2018

**Acte rendu exécutoire** : après dépôt en Préfecture le : et publication ou notification du :

**A été nommé secrétaire** : M. DEVAUTOUR Jean-Marie

#### **Objet des délibérations :**

#### **SOMMAIRE**

Décision modificative n°2 - Budget communal  
Avenant au bail de chasse  
Avenant à la convention de mise à disposition des locaux médicaux  
Location d'un local communal

#### **réf : D 2018 09 044 : Décision modificative n°2 - Budget communal**

**Vu le Budget primitif de la commune adopté par délibération n°D\_2018\_04\_016 du 6 avril 2018 ;**

**Vu la décision modificative n°1 adoptée par délibération n°D\_2018\_06\_35 du 29 juin 2018 ;**

**Vu les travaux prévus rue de la gare ;**

**Madame le Maire** propose la modification budgétaire suivante :

| Section | Sens | Chapitre                         | Compte  | Montant   |
|---------|------|----------------------------------|---|-----------|
| I       | D    | 21 Immobilisations corporelles   | 2135 Installations générales, agencements, aménagements des constructions | + 7 000 € |
| I       | D    | 23 Immobilisations incorporelles | 2315 Installations, matériel et outillages techniques                     | - 7 000 € |

Après délibération, le Conseil municipal **APPROUVE** à l'unanimité la décision modificative ci-dessus.

**réf : D 2018 09 045 : Avenant au bail de chasse**

**Vu la délibération 2015/09/068 du 18 septembre 2015 concernant les baux communaux ;**

**Vu le bail signé avec Madame Nathalie SOULET ;**

**Vu le Procès Verbal de l'Assemblée Générale de l'Union Syndicale des Chasseurs de Veaugues ;**

Madame le Maire explique que l'Union Syndicale des Chasseurs de Veaugues a élu un nouveau Président le 3 juin 2018 et qu'un avenant au bail doit être fait au nom du nouveau Président.

Madame le Maire précise que le prix reste identique.

Après délibération, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité les modalités de l'avenant.
- **AUTORISE** Madame le maire à signer tous documents s'y rapportant.

**réf : D 2018 09 046 : Avenant à la convention de mise à disposition des locaux médicaux**

**Vu la délibération D\_2017\_11\_085 du 24 novembre 2017 concernant la convention de mise à disposition des locaux médicaux ;**

**Vu les différents baux signés avec les professionnels de santé ;**

Madame le Maire explique qu'une ligne téléphonique a été installée au cabinet médical pour une mise à disposition des professionnels de santé.

A cet effet, Madame le Maire propose de modifier le tarif, lié aux charges, de la façon suivante :

- Charges (plafonné à 60 € / mois) :
  - Eau, électricité, chauffage, téléphone : 1,50 € /demi-journée
  - Eau, électricité, chauffage, téléphone, 1h de ménage : 2,00 € / demi-journée

Après délibération, le conseil municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité la modification des tarifs tels que proposés ci-dessus.
- **AUTORISE** Madame le maire à signer tous documents s'y rapportant.

**réf : D 2018 09 047 : Location d'un local communal**

Madame le Maire évoque le fait que le cabinet d'avocat, situé actuellement au 6 grande rue à Veaugues, cherche des locaux plus grands.

Madame le Maire propose de louer au cabinet d'avocat les anciens bâtiments administratifs de l'ESAT. Ceci sera possible après différents travaux.

A cette fin, une convention de mise à disposition des locaux doit être prévue.

**Tarifs :**

- Loyer : 250 € / mois
- Charges : 50 € / mois (comprenant l'eau, l'électricité, le chauffage)

**Paiement :**

- A terme échu

Après délibération, le conseil municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité les éléments de mise à disposition des locaux indiqués ci-dessus.
- **AUTORISE** Madame le maire à signer tous documents s'y rapportant.

**Complément de compte-rendu:**

Madame le Maire propose que la signalétique des commerces soit améliorée et fait part au Conseil Municipal du devis reçu de Signalétique Vendomoise.

Le Conseil Municipal valide le principe et demande à ce que le devis soit actualiser.